

Bureau de la Représentation de l'État  
Affaire suivie par : Charlotte Cambresy-Baesch

Châlons-en-Champagne, le 14/06/2021

**Point d'information Covid en visioconférence**  
*Parlementaires, présidents des EPCI et maires des communes des villes sièges des  
arrondissements*

**Vendredi 11 juin 2021 à 8 H 00**

Monsieur le Secrétaire général remercie les élus connectés à la réunion. Il excuse Monsieur le Préfet qui est en visioconférence avec le Ministre de l'intérieur.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Point sur la situation sanitaire
- Point sur l'allègement des mesures de restriction
- Interventions des élus

**Point 1 : Point sur la situation sanitaire dans la Marne**

• **Situation sanitaire dans la Marne**

Monsieur le secrétaire général indique que la décrue de l'épidémie de Covid-19 se poursuit. Cependant, la vigilance doit rester élevée puisque le virus circule toujours. L'identification d'un cluster à l'université de Strasbourg en est l'illustration.

Monsieur le délégué territorial ARS de la Marne aborde la question de l'évolution des données sanitaires. La situation sanitaire connaît une évolution favorable avec une diminution générale des indicateurs au sein du département et de la région Grand-Est.

Le taux d'incidence pour la Marne s'établit au 07/06/2021 à 55,5 cas pour 100 000 habitants avec un taux de positivité de 1,8 %. Le taux se maintient à un niveau inférieur au seuil d'alerte de 5 %.

Ces indicateurs se maintiennent en dessous de la moyenne enregistrée au sein des départements de la région Grand-Est. La moyenne régionale s'élève à 63,6 cas pour 100 000 habitants pour le taux d'incidence et à 1,9 % pour le taux de positivité.

**Taux d'incidence (/100 000) et taux de positivité (%) dans le Grand-Est et dans la Marne depuis septembre 2020**  
**(données ARS consolidées au 07/06/2021)**

	28/09/20	02/11/20	02/12/20	16/12/20	11/01/21	04/02/21	04/03/21	30/03/21	22/04/21	27/04/21	11/05/2021	26/05/21	31/05/21	07/06/21
	Grand-Est													
Ti GE	38,9	405,5	134,7	184,8	250,7	220,1	183,4	298,3	278,2	255,9	151,4	102,1	79,3	63,6
Ti GE 65 ans et +	21,7	325,1	174,7	222	269	209	140	193	179	153	81	39	30	23
Tp GE	3,0	16,8	11,0	7,8	7,1	6,6	5,7	5,6	7,5	7,4	3,8	2,5	2,4	1,9
	Marne													
Ti 51	62,3	346,7	73,6	111,4	239,3	208	170,6	324,4	339,1	304,9	173,5	112,4	72,9	55,5
Ti 51 65 ans et +	37,1	295,2	98,1	137	7,3	6,4	158	212	227	209	99	54	24	15
Tp 51	5,1	19,4	7,5	5,9	326	213	6,8	7,6	10,8	10,9	5,8	3,3	2,7	1,8

L'impact de la pandémie sur le système de soins continue de diminuer. Le taux de saturation des lits de réanimation qui est calculé sur la valeur initiale du nombre de lits en réanimation avant le début de la crise (471 lits). Ce taux était proche de 110 % fin avril, il est désormais de 38 % au 07/06/2021.

Depuis le début de la pandémie, plus de 10 000 personnes hospitalisées pour Covid-19 sont décédées en établissements sanitaires en Grand Est.

**Impact de la pandémie sur le système de soins (données consolidées le 07/06/2021)**

	28/09/20	02/11/20	02/12/20	11/01/21	04/02/21	04/03/21	30/03/21	06/04/21	22/04/21	27/04/21	11/05/2021	21/05/2021	26/05/21	31/05/21	07/06/21
nb hospitalisation 51	36	132	214	371	338	283	280	297	293	300	260	229	212	172	159
nb réanimation 51	5	20	33	23	28	20	39	38	46	49	37	28	23	27	20
Décès GE	3 726	3 915	4 828	6 347	7 311	8 139	8 802	9 064	9 437	9 559	9 854	9 889	10 032	10 067	10 118
Décès 51	281	305	374	505	638	719	777	798	823	833	872	886	888	895	900
Occupation lits réa GE	35	174	294	311	334	287	448	485	503	506	403	292	246	215	178
Taux de saturation lits réa GE (471 val initiale)*	7,43 %	36,94 %	62,42 %	66,03 %	70,91 %	60,93 %	95,12 %	102,97 %	106,79 %	107,43 %	85,56 %	62,00 %	52,23 %	45,65 %	37,79 %

Ces chiffres, bien que traduisant une situation sanitaire qui s'améliore nettement, invitent à la plus grande prudence, car une évolution équivalente avait été constatée à peu près à la même période, il y a un an.

Monsieur le secrétaire général appelle à la plus grande vigilance, car l'épidémie de Covid-19 est toujours active et la France n'est pas à l'abri d'un rebond épidémique durant l'été ou à la rentrée.

- **La campagne de vaccination**

La campagne de vaccination en chiffres :

Le département de la Marne comptabilise près de 240 000 vaccinations au 02/06/2021. Le taux de personnes ayant reçu au moins une injection est de 42,5 %.

**Evolution du nombre de personnes ayant reçu au moins une dose vaccinale dans la Marne (données consolidées le 07/06/2021)**

	24/02/21	04/03/21	08/03/21	16/03/21	22/03/21	30/03/21	08/04/21	22/04/21	27/04/21	11/05/2021	21/05/2021	26/05/21	02/05/21	07/05/21
Marne	20 600	26 742	30 822	45 194	54 091	70 711	82 247	109 300	118 449	153 310	189 073	200 289	226 746	239 371
Taux	3,7	4,7	5,5	8	9,6	12,5	14,6	19,4	21	27,2	33,5	35,5	40,2	42,5

Le rythme des livraisons de vaccins pour le mois de juin tourne autour de 35 000 doses par semaine. Durant la période estivale les livraisons vont être réduites. Actuellement, malgré cet approvisionnement important certains créneaux proposés ne sont pas pourvus. L'offre de vaccins est maintenant supérieure à la demande. Cette situation est regrettable puisque l'OMS estime qu'une couverture vaccinale d'au moins 80 % est nécessaire pour atteindre l'immunité collective.

Plusieurs actions vont être mise en place par les services de l'État pour palier ce ralentissement. Le plan vaccinal départemental va être révisé notamment pour préparer les mois de juillet et août. Il est prévu de renforcer les dispositifs d'« aller-vers » afin de cibler certaines populations, et notamment les personnes présentant un ou plusieurs facteurs de comorbidité qui ne seraient pas encore vaccinées. Afin d'augmenter les plages horaires, des opérations de vaccination vont être organisées en soirée et les week-end.

Afin de mobiliser le plus possible, la communication à propos de la campagne vaccinale et de la disponibilité des créneaux doivent être optimales. Monsieur le Préfet tiendra, la semaine prochaine, une conférence de presse à ce sujet. Monsieur le secrétaire général insiste sur la nécessaire implication des collectivités locales, notamment par l'intermédiaire des panneaux de ville et de l'application « panneau-pocket ».

Monsieur VANSANTBERGHE souligne que cet outil est très efficace pour communiquer des informations aux administrés.

Monsieur le délégué territorial de l'ARS donne quelques informations complémentaires. Les opérations « aller-vers » vont être amenées à être renforcées. Par exemple, il est envisagé d'organiser le transport des élèves entre les établissements scolaires et les centres de vaccination. Une opération d'identification des personnes fragiles (notamment les personnes obèses et les personnes souffrants de pathologies psychiques) qui ne sont pas encore vaccinées est menée par la CPAM. Il rappelle que la vaccination n'est effective qu'après l'injection des deux doses, et qu'il ne faut pas relâcher le respect des gestes barrières après la première dose.

## Point 2 : Point sur l'allègement des mesures de restriction

Le 9 juin, une nouvelle étape du « déconfinement » a eu lieu. Le couvre-feu est désormais à 23 heures, le télétravail peut être allégé, les salles de sport ont rouvert ainsi que les salles intérieures des cafés et restaurants. Les fêtes foraines peuvent également se dérouler avec un protocole adapté.

Monsieur le secrétaire général donne des précisions pour certains événements à venir.

L'Euro de football va commencer. Les retransmissions sont déconseillées dans les bars. L'installation de « fan zone » est possible dans des ERP existants ou éphémères avec application des consignes en vigueur. Il est préférable d'organiser des fans zones dans des espaces dédiés, ou à défaut, dans des zones de faible densité de passage, afin d'éviter le croisement avec d'autres publics. Le respect de la distanciation physique implique de pouvoir contrôler la densité des espaces concernés. Un contrôle de jauge doit être mise en place, soit grâce au fait que l'espace public est déjà limité (parc, jardin, cour, etc.), soit grâce à la mise en place de barrières. La jauge à définir pour mettre en place une fan zone doit permettre une distance d'un mètre entre les personnes. Au-delà de 1000 personnes, il y a nécessité de présenter un passe sanitaire. Il importe également de répondre aux mesures classiques telles que l'affichage et le rappel des gestes barrières, la désignation d'un référent Covid, la sécurisation des flux et des accueils, l'affichage de la jauge, le lavage des mains, le port du masque. Le couvre-feu doit être absolument respecté.

La Fête de la Musique aura lieu le 21 juin. Il n'y aura aucune dérogation au couvre-feu à 23 heures (les forces de l'ordre seront déployées pour le faire respecter). Le protocole sur la Fête de la musique prévoit que celle-ci pourra être organisée uniquement dans des ERP dédiés, en format assis. La jauge maximale sera de 65%, dans la limite de 5000 personnes maximum. Les concerts dans les bars, cafés et restaurants seront interdits. Il n'y aura aucune dérogation au couvre-feu de 23h ni à l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes sur la voie publique. Les concerts impromptus de musiciens sur la voie publique ne seront pas autorisés. Enfin, le passe sanitaire sera exigé pour tout ERP accueillant au moins 1000 personnes ou pour tout événement festif accueillant au moins 1000 personnes organisé dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public et susceptibles de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes.

La Fête nationale aura lieu le 14 juillet. A compter du 1er juillet, la limitation des rassemblements sur la voie publique sera levée. On pourra donc fêter le 14 juillet mais dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières. Le passe sanitaire sera exigé pour les bals populaires et bals des pompiers se tenant dans des ERP accueillant au moins 1000 personnes ou dans des lieux ouverts au public susceptibles de donner lieu à un contrôle de l'accès. Il ne sera pas demandé pour les rassemblements se tenant sur la voie publique pour assister à des feux d'artifice.

**Point 3 : Interventions des élus**

Monsieur LEVEQUE considère que les pouvoirs publics donnent des signaux contradictoires et que la population considère que l'épidémie est derrière nous. Monsieur le Secrétaire général répond que les efforts doivent continuer afin d'éviter une mauvaise surprise à la rentrée.

Monsieur DE COURSON indique qu'il a constaté la baisse de la cadence vaccinale lors de l'opération à Pargny-sur-Saulx. Il appelle les services de l'État à faire preuve d'imagination notamment en déployant des équipes mobiles dans les entreprises, à domicile ou en zone rurale. Monsieur le Secrétaire général indique que le flux dit « de ville » est plus adapté pour répondre à la vaccination à domicile.

*juin*  
**Prochain point avec les élus : Vendredi 18 mai à 8 heures**

**Le Préfet**

**Pierre N'GAHANE**

